



Commission des finances

Bottens, le 29 avril 2022

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2022-02

relatif à :

La demande de crédit pour la réfection de l'isolation, des façades, du toit et du clocher de la Maison de Commune.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie le 11 et le 19 avril 2022 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre. Elle a posé plusieurs questions par email à M. Laurent Imoberdorf, Syndic, ainsi que M. Christian Jaquier, Municipal, lesquels ont répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Ce crédit d'étude inclut dans le plan d'investissement 2022-2026, suscite des questions particulières quant à ce projet, notamment les coûts d'architecte représentant 12.4 % du coût total.

La dernière restauration des façades et de la toiture ayant été entreprise en 1956, il est temps d'investir dans cette réfection.

La charge annuelle relative à cet investissement peut être supportée par le ménage communal.

Conclusions

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2022-02 suivant :

- 1 D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour la réfection de l'isolation, des façades, du toit et du clocher de la Maison de Commune ;
- 2 D'engager une dépense d'investissement de CHF 354'900.- ;
- 3 D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
- 4 D'amortir cet investissement par le compte no 3520.331 sur une période de 30 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet ;

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur